



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

21^e séance du mardi 6 juin 2023

Présidence de Mme Magali Crausaz Mottier, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le Préavis N° 2023/21 de la Municipalité, du 27 avril 2023 ;
- vu le rapport de la Commission permanente des finances nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de se porter caution simple à hauteur de 25% des prêts de CHF 900'000.- accordés chacun au Centre d'essais et de formation (CEF) par Romande Energie Holding S.A. et Groupe E S.A., soit à hauteur d'un total de CHF 450'000.- au maximum, avec une rémunération de 0.5 % du montant effectivement cautionné, en prenant en compte proportionnellement les remboursements, jusqu'à l'extinction de la dette du CEF.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi six juin deux mille vingt trois

La présidente :



Le secrétaire :